

L'inégalité républicaine à Mayotte est criante :

- Accès à l'eau potable fortement dégradé et coupures électriques récurrentes (*5 fois plus qu'à La Réunion / 10 fois plus qu'en hexagone*);
- 34 % de précarité énergétique et autant de personnes privées d'emploi (*8 % en hexagone*);
- Minima sociaux inférieurs à ceux de la France hexagonale (*-50 % sur le RSA et le Chômage / -20 % sur le SMIC*) ;
- Seul département français non intégré à EDF.



Le système électrique de Mayotte est géré par la société hybride nommée Électricité de Mayotte (EDM), dont EDF est actionnaire à 25 %, le département à 50 % et des acteurs privés à 25 %.

À l'initiative des élus CGT d'EDM et d'EDF, le cabinet Proneos a mené, pour le CSE Central d'EDF, une **expertise** technico-juridique sur l'état du système électrique mahorais et les conditions d'intégration d'EDM au sein d'EDF.

Pour présenter les conclusions de l'expertise et échanger sur l'avenir énergétique du territoire mahorais, la CGT d'EDM a organisé une **réunion publique** ce mercredi 29 avril en présence de citoyens, salariés et élus locaux, et avec la participation d'une délégation d'élus CGT du CSE central d'EDF.

Le système électrique de Mayotte nécessite en urgence **1,2 milliards d'euros** (*financés principalement via la contribution au Service Public payée par tous les usagers*) pour l'amener au niveau actuel de celui de La Réunion ...

Contrairement à EDF, la structure financière et actionnariale d'EDM ne permet pas d'assurer les moyens technico-financiers nécessaires pour répondre aux besoins actuels et à venir de Mayotte.



L'électricité n'est pas une commodité pouvant dépendre d'intérêts mercantiles, mais un pilier du Service Public, indispensable aux besoins vitaux et au développement économique et social.

Le renouvellement de la concession de gestion d'EDM doit avoir lieu d'ici avril 2027 : c'est le **moment charnière pour enfin assurer l'égalité de traitement** des Mahoraises et des Mahorais concernant leur système électrique.

Par ailleurs, **les agents d'EDM doivent faire partie d'EDF** car si, grâce à la CGT, ils sont désormais au Statut des Industries Electriques et Gazières, son application aujourd'hui défailante, sera renforcée par leur intégration à EDF.



De gauche à droite : l'expert du cabinet Proneos, le vice président du département, le représentant CGT d'EDM, le secrétaire du CSEC d'EDF, le président du Conseil Economique, Social et Environnemental de Mayotte et le président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie.



Une centaine de personnes ont participé à cette réunion publique, dont des agents d'EDM, des acteurs du secteur et des élus locaux.

**Pour ses 80 ans, nos dirigeants doivent arrêter de limiter EDF à un rôle de « pompier » lors de catastrophes naturelles, type Chido, ou d'actionnaire « classique » axé sur ses dividendes, et mettre enfin le Service Public de l'électricité à Mayotte sur le même pied d'égalité que l'ensemble des départements d'outre-mer.**

Interview sur  
KWEZI TV



Article du  
Journal De  
Mayotte



**EN PARTENARIAT AVEC LA CGT D'EDM, LA FNME-CGT CONTINUERA D'UTILISER TOUS LES MOYENS À SA DISPOSITION ET NE LÂCHERA JAMAIS LE COMBAT POUR OBTENIR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ SOCIALE SUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES FRANÇAIS, DONT LE DÉPARTEMENT DE MAYOTTE !**

